Service canadien de la faune*.—Le Service canadien de la faune s'intéresse, sur le plan fédéral, à la plupart des problèmes que pose la faune sauvage. Un des services de la Direction des parcs nationaux du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, il a été créé en 1947, alors que devenaient de plus en plus urgent le besoin de recherches scientifiques sur la conservation de la faune. De concert avec la Gendarmerie royale du Canada et les autorités provinciales de la chasse, il surveille l'application de la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Il se livre à des recherches scientifiques concernant les problèmes que présente la faune dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et dans les parcs nationaux du Canada, et il offre conseils et collaboration aux divers services de conservation de la faune. Il donne des conseils aux provinces sur l'application de la loi sur l'exportation du gibier et il agit ainsi comme agent coordonnateur; il s'intéresse aux ressources fauniques du Canada sur le plan national et international et il collabore avec les organismes du Canada ou d'ailleurs qui partagent les mêmes intérêts et les mêmes problèmes.

La loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs a été adoptée en 1917 pour assurer l'exécution du traité signé à Washington en 1916. Cette loi protège plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs qui passent d'un pays à l'autre. Le Service canadien de la faune est l'agence fédérale chargée d'appliquer cette loi et de reviser une fois l'an les règlements sur les oiseaux migrateurs. Ces règlements prescrivent, entre autres, les conditions et les saisons de chasse de la sauvagine, ainsi que la prise et la possession d'oiseaux migrateurs pour fins scientifiques, de propagation, de cueillette d'édredon ou autres. La Gendarmerie royale du Canada est chargée de faire observer loi et règlements, et les provinces collaborent avec le Service canadien de la faune à en assurer l'application et l'exécution.

Le Canada compte 98 refuges pour oiseaux migrateurs, totalisant plus de 6,000 milles carrés. La création d'un refuge peut provenir de l'initiative du ministère ou d'un gouvernement provincial ou municipal. Elle peut aussi résulter d'une demande faite par un individu ou par une société. Grâce au baguage, on a pu obtenir de précieux renseignements sur la migration et l'écologie des oiseaux, et ces données sont d'une grande utilité dans la conservation des oiseaux aquatiques. Les bagues numérotées du *United States Bureau of Sport Fisheries and Wildlife* sont employées tant au Canada qu'aux États-Unis

Les enquêtes sur le caribou des toundras des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon se continuent depuis 1948. Les troupeaux qui descendent dans certaines parties des provinces des Prairies voisines des territoires ont fait l'objet d'études fédérales-provinciales qui ont déterminé les causes du dépeuplement, l'utilisation humaine venant en tête. On a intensifié la lutte contre les animaux ravageurs et la diffusion des principes de conservation et on applique une réglementation plus sévère de la chasse afin de remédier à la situation.

Parmi les autres travaux que le Service vient de terminer ou effectue s'inscrivent des études de longue haleine portant sur le rat musqué du delta du Mackenzie, du castor du district du Mackenzie, du renard blanc de l'Arctique oriental et du bœuf musqué des îles de l'Arctique. Les grands troupeaux de bison du parc national de Wood Buffalo ont fait l'objet d'une étude visant à déterminer les répercussions de la maladie sur leur état de santé et sur leur croissance. Les biologistes du Service étudient dans le détail les oiseaux et les mammifères des parcs nationaux et conseillent, d'après les renseignements ainsi obtenus, le Service des parcs nationaux en matière de gestion de ces ressources nationales. Des recherches intenses ont porté sur les dommages causés aux céréales par le canard et la grue sauvages. La marmette, oiseau aquatique important pour nombre d'habitants de Terre-Neuve, a été étudiée afin de déterminer les effets de l'activité humaine sur sa population. Le Service s'est beaucoup intéressé à d'autres espèces rares ou menacées d'extinction (oie de Ross, cygne trompette, grue blanche, etc.).

^{*} Rédigé au Service canadien de la faune, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (Ottawa).